


Adresse de facturation

ALBERT MICHEL
105 RUE DES CIGALES
IMA TRAVAUX
73870 ST JULIEN MONT DENIS
France

Adresse de livraison

ALBERT MICHEL
105 RUE DES CIGALES
IMA TRAVAUX
73870 ST JULIEN MONTDENIS
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF240707422	24/07/2024	285720	20/07/2024

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
RG-215783	Cartouche de gaz pour barbecue - Modèle : Cartouche 500g CADAC	5,00	5,42	27,08
RG-314786	Porte savon Bravo INCASA	1,00	8,75	8,75
RG-311821	Réservoir eau à roulettes Roll-Tank	1,00	78,95	78,95
RG-413155	Roll-Tank 40 litres - eaux usées FIAMMA			
RG-913549	Cale pour roue Jockey Pocket MILENCO	1,00	10,83	10,83
RG-913569	Four pour réchaud camping OMNIA	1,00	0,00	0,00
RG-913579	Moule en silicone pour four - L'unité - Coloris : Rouge OMNIA	1,00	0,00	0,00
RG-914527	Grille pour four de camping OMNIA	1,00	0,00	0,00
RG-914557	Sac de rangement four OMNIA	1,00	0,00	0,00
RG-914557	Moule à muffins en silicone pour four OMNIA	1,00	0,00	0,00
RG-914500	Livre de recette pour four OMNIA	1,00	0,00	0,00
RG-831642	Housse de timon universelle OPTIMA	1,00	9,16	9,16
RG-166188	Grey Water Fresh concentré THETFORD	2,00	7,48	14,97
RG-166150	Aqua Kem Bleu en sachets THETFORD	3,00	11,21	33,62
RG-002617	Coussin de soutien dorsal FROLI	1,00	33,20	33,20
RG-BQLDQQ83B	Pack Four OMNIA	1,00 PAK	88,29	88,29

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
20/07/2024	Paypal	385,89

Remise Valeur	4,17
Frais de port	20,83
Eco-participation mobilier HT	0,05
Montant total HT	321,56
TVA 20,00 sur 321,56	64,31
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	385,87

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent